

Lancement de la mission de configuration d'une interprofession fluviale

Dossier de la rédaction de H2o
June 2018

Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports, annonce le lancement d'une mission de configuration d'une interprofession fluviale, qu'elle a confiée au préfet François Philizot, directeur général interministériel au développement de la Vallée de la Seine. À l'occasion d'une réunion de lancement organisée le 6 juin, une quarantaine de participants se sont rassemblés, représentant l'ensemble des parties prenantes concernées par la filière fluviale (transporteurs fluviaux, représentants des filières de la construction, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de la chimie, commissionnaires de transport et logisticiens, gestionnaires de ports et d'infrastructures, organismes techniques, acteurs de la formation, représentants du secteur bancaire et des assurances, etc.).

Le transport fluvial, pour les marchandises comme pour les passagers, doit jouer un rôle déterminant pour le développement d'une mobilité propre, au service de la compétitivité des entreprises et des ports français. Il constitue aussi un levier puissant d'attractivité touristique pour de nombreux territoires, comme cela a été rappelé dans le cadre du comité interministériel du tourisme. Il convient pour cela d'allier performance de l'infrastructure et collaboration d'une stratégie de filière, afin de répondre à plusieurs défis : compétitivité économique de ce mode, transition numérique, transition environnementale, compétences et formation, notamment à travers les formes des qualifications et de la formation professionnelle. Pour relever ces défis, qui nécessitent une accélération importante du rythme de l'innovation et de la modernisation des modes d'exploitation, le secteur fluvial français doit se rassembler pour porter les actions collectives indispensables à son développement, en impliquant les différents intervenants de la chaîne de transport, et en particulier les chargeurs et les logisticiens. C'est le sens de cette mission confiée au préfet François Philizot, visant à définir les conditions et les modalités de création d'une interprofession au niveau national, tout en s'attachant à identifier les principaux enjeux propres à chaque bassin fluvial. À travers la concertation et la co-construction, l'objectif est d'aboutir à la constitution d'une interprofession fluviale par les parties prenantes au premier semestre 2019.

Environnement France